



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

VINGT-SIXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Luanda (Angola), 3 – 7 mai 2010

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DES RAPPORTS DES ORGANES RÉGIONAUX DE LA FAO

Table des matières

	Pages
1. RAPPORT DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION DE LA COMMISSION AFRICAINE DES STATISTIQUES AGRICOLES [POUR L'AFRIQUE (CASA)]	1 – 3
1.1 But de la Commission des statistiques agricoles pour l'Afrique	1
1.2 Principales questions examinées	1
1.3 Principaux résultats de la réunion	1
1.4 Principales recommandations de la Commission à sa vingt et unième session	1 – 2
1.5 États membres de la Commission	2
2. RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST (COPACE)	3
2.1. Les résultats de la réunion	3 – 4

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

3.	RÉSUMÉ DU RAPPORT DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE (CFFSA)	4
3.1	Introduction	4
3.2	Forêt et faune sauvage à l'appui de systèmes de moyens d'existence durables en Afrique	4
3.2.1	Les aires protégées et les moyens d'existence des communautés locales	5
3.2.2	L'écotourisme et son potentiel en matière de conservations des forêts et de la faune sauvage et de réduction de la pauvreté	5
3.2.3	Le rôle des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté en Afrique	5
3.2.4	Bioénergies et forêts en Afrique	5
3.2.5	Mise en commun des enseignements tirés des activités liées aux forêts et à la faune sauvage en Afrique	5
3.3	Les forêts et la faune sauvage en Afrique: réflexions sur leur gestion et leurs bénéfices durables (<i>thèmes de la journée mondiale de la SFFSA</i>)	6
3.3.1	Évaluation et suivi des ressources forestières	6
3.3.2	État des ressources génétiques forestières en Afrique: renforcement des capacités de production de données de qualité et précises sur les ressources génétiques forestières	6
3.3.3	Politiques, programmes et processus participatifs forestiers nationaux	6
3.3.4	Projets régionaux et nationaux	6 – 7
3.4	Questions régionales auxquelles la vingt-sixième Conférence régionale pour l'Afrique souhaitera peut-être donner suite	7

1. RAPPORT DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION DE LA COMMISSION AFRICAINE DES STATISTIQUES AGRICOLES POUR L'AFRIQUE (CASA)

La vingt et unième session de la Commission des statistiques agricoles pour l'Afrique s'est tenue dans la salle de conférence de l'Hôtel Novotel à Accra (Ghana), du 28 au 31 octobre 2009. Des délégués des pays membres de la Commission, ainsi que des représentants des institutions nationales, régionales et internationales y ont participé.

1.1 But de la Commission des statistiques agricoles pour l'Afrique

- Examiner l'état des statistiques alimentaires et agricoles au niveau de la région.
- Conseiller les pays membres au sujet de l'élaboration et de la normalisation des statistiques agricoles dans le cadre général des activités de la FAO en matière de statistiques.
- Organiser des réunions de groupes d'étude ou d'autres organes subsidiaires composés d'experts nationaux pour la réalisation de ces objectifs.

1.2 Principales questions examinées

- Activités de la FAO dans le domaine des statistiques alimentaires et agricoles dans la région depuis la dernière session de la Commission des statistiques agricoles pour l'Afrique (point 4).
- Situation des systèmes statistiques alimentaires et agricoles dans les pays de la région – (point 5).
- Stratégie globale d'amélioration des statistiques agricoles (point 6).
- Application des nouvelles caractéristiques du programme mondial du recensement de l'agriculture 2010 (point 7)
- Collecte et compilation des prix agricoles (point 8)
- Approches et programmes de renforcement des capacités statistiques (point 9)
- Mise à niveau des compétences des ressources humaines pour les statistiques agricoles au XXI^e siècle (point 10)
- Faits nouveaux concernant les statistiques sous-sectorielles agricoles (point 11)
- Date, lieu et sujets éventuels à inscrire à l'ordre du jour de la vingt-deuxième session de la Commission.

1.3 Principaux résultats de la réunion

La Commission a élu les personnes suivantes à son bureau:

- Président: Dr Grace Bediako – Ghana
- Vice-Président: M. Abner Ingosi – Kenya
- Rapporteurs:
 - M. Ouambi Yameogo – Burkina Faso
 - Mme Elizabeth Bokaako Ntlhonamo – Lesotho, ont été élus rapporteurs.

1.4 Principales recommandations de la Commission à sa vingt et unième session

La Commission:

- **a noté** avec satisfaction une tendance positive dans la mise en place des systèmes statistiques sur l'alimentation et l'agriculture dans les pays africains, ainsi que

dans l'utilisation des statistiques en dépit de certaines faiblesses constatées: ressources humaines et financières limitées, manque de méthodologies appropriées, etc.;

- **a souligné** que le rapport sur l'état des systèmes statistiques sur l'alimentation et l'agriculture dans la région pourrait être utilisé comme un outil de plaidoyer en vue du financement des statistiques agricoles et **encouragé** les États membres qui n'ont pas encore répondu à le faire dans les meilleurs délais afin de permettre une analyse solide et fiable de l'état des statistiques alimentaires et agricoles dans les pays de la région;
- **a encouragé** les pays à formuler des stratégies en vue d'établir des liens efficaces entre le recensement agricole et le recensement de la population sans altérer la qualité des résultats de l'un ou l'autre;
- **a noté** l'importance de CountrySTAT pour une diffusion large et rapide des résultats du recensement et **exhorté** les pays qui ont un recensement en cours à envisager d'utiliser cette plateforme pour la diffusion des résultats du recensement;
- **a demandé** à la FAO de poursuivre ses travaux, en étroite collaboration avec les institutions régionales et sous régionales, sur la façon de réaliser un recensement agricole en coordination avec un recensement de la population;
- **a recommandé** à la FAO et à l'IFPRI de collaborer à la préparation d'un document de plaidoyer montrant l'avantage de disposer des bonnes statistiques agricoles pour l'élaboration des politiques permettant de faciliter la mobilisation de fonds à l'appui des statistiques agricoles aux niveaux national et international;
- **a reconnu** que la pêche et l'aquaculture, en particulier celles qui sont pratiquées dans le cadre des petites entreprises, contribuent énormément à la sécurité alimentaire et a apprécié le fait que la Stratégie globale d'amélioration des statistiques agricoles a intégré de manière appropriée tous les sous-secteurs de l'agriculture;
- **a noté** que les informations relatives au coût de production pourraient s'avérer indispensables à la prise de décision en matière de commercialisation, d'investissements et de négociations commerciales, ainsi que pour l'élaboration des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté;
- **a invité la FAO et IFPRI** à mener une étude portant sur les expériences nationales de collecte et de compilation des statistiques des coûts de production et des prix des produits agricoles et à étayer ces expériences;
- **a recommandé** à la FAO et à l'IFPRI d'organiser une réunion d'experts sur les coûts de production et les prix des produits agricoles;
- **a invité** les pays intéressés à collaborer avec la FAO dans le cadre de cette étude.

1.5 **ÉTATS MEMBRES DE LA COMMISSION**

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

2. RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST (COPACE)

La dix-neuvième session du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) s'est tenue à Cotonou (Bénin) du 4 au 6 novembre 2008.

Étaient présents 43 délégués représentant 19 pays membres du Comité ainsi que des observateurs provenant du Comité des pêches pour le centre-ouest du golfe de Guinée (CPCO), de la Commission sous-régionale des pêches (CSRFP), de la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les États africains riverains de l'océan Atlantique (COMHAFAT), du Conseil de la pêche de la Suède (SWEDMAR) et de la Banque mondiale.

La réunion avait les objectifs suivants: examiner les recommandations du Sous-Comité scientifique du COPACE à sa cinquième session, prendre des décisions à ce sujet et approuver son programme de travail; examiner la proposition de révision des divisions statistiques de la zone de pêche 34 du COPACE (FAO); prendre des décisions sur la propriété des données du système de surveillance des ressources halieutiques (FIRMS); examiner les résultats du Symposium de Casablanca (Maroc) sur la gestion des stocks partagés de petits pélagiques tenu en mars 2008; examiner le projet de renforcement du COPACE; examiner les questions mondiales d'actualité en matière de développement et de gestion des pêches pertinentes pour la région; être informé par la note conceptuelle des conditions requises pour le cycle des projets d'un partenariat stratégique pour un fonds d'investissement à l'appui des pêches durables dans les grands écosystèmes marins en Afrique et prendre connaissance du résumé du rapport de la Conférence mondiale pour une pêche artisanale durable (Bangkok, 13-17 octobre 2008).

2.1 Les résultats de la réunion

Le Comité:

- a élu les pays suivants comme membres du Bureau pour la vingtième session:
 - Présidence: Bénin
 - Première Vice-Présidence: Maroc
 - Deuxième Vice-Présidence: République démocratique du Congo
- a noté l'engagement de certains membres à collaborer avec les pays moins dotés en ressources pour renforcer la capacité de recherche halieutique et les arrangements de coopération dans la région du COPACE;
- a reconnu que certains membres avaient élaboré des plans d'action nationaux de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR), revu leurs réglementations en matière de pêches et mis à jour leurs politiques de pêche pour prendre en compte la pêche INDNR;
- a recommandé au Secrétariat du COPACE de faciliter la formulation de plans d'action régionaux de lutte contre la pêche INDNR;
- a pris note des activités qui étaient prévues pour la région dans le cadre du projet sur l'approche écosystémique des pêches (AEP) financé par la NORAD et a accepté la proposition selon laquelle les groupes d'étude régionaux créés dans le cadre du projet AEP pour le nord et le sud de la zone du COPACE devront faire rapport sur les activités du projet au Sous-Comité scientifique du COPACE;

- a demandé instamment à ses membres de participer à la formulation et à la mise en œuvre d'instruments et de plans et à prendre une part active aux mécanismes sous-régionaux et régionaux de mise en œuvre des instruments internationaux élaborés dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable;
- a noté que les modèles appliqués à l'évaluation des stocks démersaux n'avaient pas produit de résultats fiables avec les données disponibles et a recommandé aux membres de fournir de meilleures données sur les captures et l'effort pour une évaluation plus fiable des stocks de la région;
- a fait part de sa préoccupation car malgré la pertinence des recommandations formulées par le Sous-Comité scientifique, leur mise en œuvre par les décideurs semblait encore poser des problèmes et, dans la plupart des cas, rien n'avait été fait – ou très peu – pour donner suite aux recommandations au niveau de la gestion;
- a réitéré l'importance d'une gestion concertée des stocks partagés et l'importance, pour les gestionnaires des différents pays concernés, de convenir d'un plan de partage de ces stocks;
- a suggéré que soit réalisée une analyse des moyens d'améliorer la mise en œuvre des recommandations formulées dans le contexte des politiques de gestion des pêches;
- a encouragé les organes régionaux et sous-régionaux des pêches à poursuivre la réflexion sur l'harmonisation de la gestion et la mise en valeur des stocks partagés de petits pélagiques;
- a apprécié la pertinence de l'initiative du projet de renforcement du COPACE qui permettrait à celui-ci de mieux jouer son rôle dans la région et a recommandé d'établir un rang de priorité des activités prévues, compte tenu des initiatives en place dans la région;
- a proposé que les organes régionaux et sous-régionaux des pêches adoptent une position plus déterminée en ce qui concerne le changement climatique car il a des incidences sur les pêches dans la région;
- a recommandé que la collaboration entre le COPACE et les organes régionaux et sous-régionaux des pêches dans la région soit renforcée.

3. RÉSUMÉ DU RAPPORT DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE (CFFSA)

3.1 Introduction

La Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA) a tenu sa dix-septième session à Brazzaville (République du Congo), du 22 au 26 février 2010, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République du Congo. Y ont participé 183 représentants de 29 États Membres et un observateur d'un pays, ainsi que quatre représentants d'institutions du système des Nations Unies. Étaient également présents des observateurs de 20 organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales.

La dix-septième session de la Commission s'est tenue parallèlement à la première Semaine des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique avec pour thème commun: « Les forêts et la faune sauvage de l'Afrique: réponse aux défis des systèmes de moyens d'existence durables ». Le choix de ce thème reflète la volonté de replacer dans son contexte l'importante contribution des forêts et de la faune sauvage à la lutte contre la pauvreté, la faim et la malnutrition en Afrique et d'insister auprès des responsables politiques sur l'importance des forêts et de la faune sauvage dans l'économie des pays et sur le fait que ces secteurs, qui sont viables, peuvent permettre d'améliorer les moyens d'existence des populations.

M. Henri Djombo, Ministre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement de la République du Congo, a officiellement ouvert la dix-septième session de la Commission. Le Ministre d'État ougandais chargé du tourisme, des forêts et des réalisations et le Vice-Ministre de l'agriculture et des forêts de la Guinée équatoriale étaient présents.

Parmi les questions examinées que nous souhaitons porter à l'attention de la Conférence régionale figurent les suivantes:

3.2 Forêts et faune sauvage à l'appui de systèmes de moyens d'existence durables en Afrique

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission a examiné :

3.2.1 *Les aires protégées et les moyens d'existence des communautés locales*

Notant l'importante contribution des aires protégées à l'amélioration des moyens d'existence, la Commission a encouragé les gouvernements à associer les communautés locales à la gestion des aires protégées, notamment en ce qui concerne l'investissement dans des infrastructures communautaires améliorées et à promouvoir le partage équitable et transparent des recettes créées. Elle a également encouragé l'expansion de la superficie des aires protégées, le cas échéant.

La Commission a noté qu'il fallait assurer la cohérence des politiques sur tout l'éventail des dispositions législatives nationales ayant une incidence, directe ou indirecte, sur les aires protégées.

3.2.2 *L'écotourisme et son potentiel en matière de conservation des forêts et de la faune sauvage et de réduction de la pauvreté*

La Commission a encouragé les gouvernements à réinvestir les recettes issues de l'écotourisme en faveur des communautés locales afin de bien montrer l'utilité et la pertinence d'une gestion à caractère durable. Elle a recommandé aux pays d'échanger des informations et de tirer les enseignements de leurs expériences respectives en vue de développer un écotourisme réussi.

3.2.3 *Le rôle des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté en Afrique*

La Commission a reconnu l'importance des PFNL pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté et le fait que les programmes de réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire n'en tiennent pas compte.

La Commission a prié la FAO de diffuser largement la méthodologie relative aux inventaires de produits forestiers non ligneux en vue de permettre son adoption par les pays africains.

La Commission a recommandé que les capacités techniques et la capacité d'initiative des petites et moyennes entreprises intervenant dans la chaîne de valeur des PFNL soient renforcées et les données d'expérience soient mises en commun.

3.2.4 *Bioénergies et forêts en Afrique*

Reconnaissant que les bioénergies demeurent un élément important du profil énergétique du continent et qu'elles peuvent offrir de nouveaux débouchés pour l'avenir, la Commission a noté que l'Afrique disposait d'un potentiel non négligeable de production et de fourniture de bioénergies, quoique l'accroissement de la production de bioénergies nécessite une planification appropriée pour éviter les conflits, les pressions concurrentes pour l'utilisation des terres et parer à l'insécurité alimentaire.

La Commission a donc recommandé aux États membres de la CFFSA de soutenir, au sein de leur gouvernement, la mise au point et l'utilisation d'autres sources d'énergie, telles que l'énergie solaire, la valorisation des déchets et d'autres technologies de production d'énergie;

3.2.5 *Mise en commun des enseignements tirés des activités liées aux forêts et à la faune sauvage en Afrique*

Gestion intégrée des forêts et de la faune sauvage pour la prévention des conflits et la maximisation des avantages

La Commission a été informée du potentiel de création de revenus que présentent les forêts et la faune sauvage, lequel peut contribuer considérablement à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au développement durable en Afrique. Elle a reconnu le risque élevé de conflits au sujet de l'utilisation et de la conservation des ressources des forêts et de la faune sauvage, en particulier entre l'homme et la faune sauvage, qui constituent un problème de plus en plus grave en Afrique rurale. La Commission a donc noté la nécessité de se doter de politiques claires faisant intervenir les autorités publiques et les gouvernements dans la gestion intégrée et durable des forêts, de la faune sauvage et des aires protégées. Elle a également demandé aux États membres de mettre en commun leurs données d'expérience de la gestion des conflits entre l'homme et la faune sauvage, et a invité la FAO, en collaboration avec les partenaires pertinents, à faciliter ces échanges.

Les espèces envahissantes, leur importance économique et leur incidence sur les forêts et la faune sauvage en Afrique

La Commission a noté que les espèces envahissantes forestières gagnaient du terrain dans toute l'Afrique et constituaient un grave problème pour l'environnement et l'économie et que leur maîtrise posait des défis considérables. Elle a donc encouragé les États membres à envisager une coopération transfrontalière pour lutter efficacement contre celles-ci.

Législation sur la faune sauvage et habilitation juridique des pauvres en Afrique subsaharienne

La Commission a noté qu'il importait d'assurer la cohérence et de parvenir à des principes et des directives communs, tout en permettant une diversité dans le champ d'application et la teneur des dispositions législatives de chaque pays, selon qu'il

conviendrait. Elle a donc recommandé que les pays tiennent compte, lors de la rédaction de nouveaux textes de loi et lors de la mise à jour des cadres juridiques en vigueur, des principes relatifs à la législation sur la faune sauvage mis au point par la FAO.

3.3 Les forêts et la faune sauvage en Afrique: réflexions sur leur gestion et leurs bénéfices durables (thèmes de la journée mondiale de la SFFSA)

La Commission a recommandé aux autorités forestières d'assurer la liaison avec les institutions du secteur agricole et les décideurs pour améliorer la cohésion de l'utilisation des terres de façon à pérenniser les forêts et leur gestion.

3.3.1 *Évaluation et suivi des ressources forestières*

La Commission a été informé que la FAO procédait à des Évaluations des ressources forestières mondiales tous les 5 à 10 ans. La dernière évaluation a été réalisée en 2005. La FAO participe également au suivi et à l'évaluation des forêts nationales et au renforcement des systèmes d'information forestiers. La Commission a demandé aux États Membres d'encourager une participation intersectorielle pendant la phase de planification du suivi et de l'évaluation des forêts nationales.

3.3.2 *État des ressources génétiques forestières en Afrique: renforcement des capacités de production de données de qualité et précises sur les ressources génétiques forestières*

Reconnaissant que la préparation de rapports nationaux peut servir d'outil stratégique pour la conservation et la gestion des ressources génétiques forestières, la Commission a souligné l'importance d'une approche participative encouragée par la FAO pour assurer une participation pleine et entière de toutes les parties prenantes. Elle a souligné la nécessité d'adopter une approche régionale pour définir les besoins et priorités d'action.

3.3.3 *Politiques, programmes et processus participatifs forestiers nationaux*

La Commission a approuvé la gestion forestière durable en tant que base de l'aptitude du secteur forestier à apporter une contribution significative à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces derniers. Elle a en outre reconnu que les programmes forestiers nationaux constituent un important instrument pour parvenir à la gestion durable des forêts et, par conséquent, atténuer les incidences des changements climatiques. La Commission a donc demandé instamment à ses États membres d'élaborer leurs programmes forestiers nationaux pour en faire des plateformes efficaces de coordination des initiatives nationales et internationales relatives aux forêts, en permettant par conséquent à ces programmes de jouer leur rôle principal d'intégration des intérêts, besoins et initiatives d'autres secteurs afin de mieux servir l'ensemble de la société.

3.3.4 *Projets régionaux et nationaux*

Le rapport foresterie-eau en Afrique: le Fouta Djallon et autres ressources en eau vitales contribuant à soutenir les moyens d'existence forestiers sur le continent

La Commission a noté l'importance du Projet de gestion intégrée des ressources naturelles du plateau du Fouta Djallon, regroupant huit pays: Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Sierra Leone. Elle a également noté que sa mise en œuvre nécessite un dispositif institutionnel et financier complexe qui suppose une collaboration entre les pays bénéficiaires et de nombreuses autres organisations,

notamment la FAO, l'Union africaine, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et une série de partenaires locaux. Malgré cela, la Commission a reconnu que l'approche retenue dans le cadre de ce projet pour la gestion de bassins hydrographiques communs et transfrontaliers pouvait être appliquée à d'autres régions de l'Afrique.

Les forêts des zones arides dans le contexte de la conservation de la biodiversité, de la lutte contre la désertification, des moyens d'existence et des besoins en matière de sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne

La Commission a noté que les forêts des zones arides constituaient une ressource importante mais sous-estimée. Elle a reconnu que les priorités de la foresterie en milieu aride étaient les suivantes: adaptation au changement climatique et contribution à l'atténuation de ses effets, approche intégrée de la foresterie au-delà des limites des forêts, amélioration et adaptation des capacités techniques des professionnels, développement des marchés viables pour les produits des forêts subsahariennes, en particulier les produits forestiers non ligneux, au profit des populations locales. Compte tenu de ce qui précède, la Commission a noté l'utilité des « Directives sur les pratiques visant à une gestion durable des forêts dans les zones arides d'Afrique subsaharienne » de la FAO, en tant qu'outil en matière de pratique de gestion forestière. Elle a demandé que les Directives soient diffusées auprès de ses membres pour qu'ils les appliquent.

3.4 **Questions régionales auxquelles la vingt-sixième Conférence régionale pour l'Afrique souhaitera peut-être donner suite**

On peut récapituler comme suit les questions présentées à l'attention de la vingt-sixième Conférence régionale pour l'Afrique:

La Commission:

- i. a encouragé les gouvernements à associer les communautés locales à la gestion des aires protégées et à promouvoir la répartition équitable et transparente des recettes créées, notamment l'investissement dans des infrastructures communes améliorées. Elle les a en outre encouragés à étendre la superficie des aires protégées en tant que de besoin ;
- ii. a recommandé aux pays d'échanger des informations et les enseignements issus de leurs expériences respectives dans le domaine du développement d'un écotourisme réussi.
- iii. a encouragé les gouvernements à réinvestir les recettes de l'écotourisme dans les communautés locales touchées afin de bien montrer l'utilité et la pertinence de la gestion durable.
- iv. a encouragé les États membres à envisager une coopération transfrontalière pour la gestion efficace des forêts, de la faune et des ressources hydriques ainsi que la maîtrise des espèces envahissantes transfrontalières.
- v. a recommandé aux pays de tenir compte des principes de droit applicables à la faune sauvage élaborés par la FAO dans les processus nationaux de rédaction de dispositions juridiques et la mise en jour des cadres juridiques actuels.
- vi. a recommandé aux autorités forestières d'assurer la liaison avec les institutions du secteur de l'agriculture et les décideurs en vue d'améliorer la cohésion de l'utilisation des terres de façon à pérenniser les forêts et leur gestion.

La Commission a demandé aux États membres d'encourager la participation intersectorielle lors de la phase de planification du suivi et de l'évaluation des forêts nationales.